



ville de  
**Grans**

Hôtel de ville  
Boulevard Victor Jauffret  
13450 Grans  
Tél. : 04 90 55 99 70  
Fax : 04 90 55 86 27  
www.grans.fr

## DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales)

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 10/10/2024

ID : 013-211300447-20241009-DEC\_2024\_49-AU



**N° 2024/49**

**1.4 – Autres types de contrats**

**Approbation de l'offre de la société JVS MAIRISTEM pour un contrat de renouvellement des certificats électroniques d'authentification Certinomis pour 3 agents de la Police Municipale de Grans**

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la décision n°2021/62 du 16 juin 2021 portant approbation de l'offre de la société SUPPORT – RGS EURL concernant un contrat d'achat des certificats électroniques RGS\*\* à usage d'authentification pour la Police Municipale de Grans permettant la connexion aux portails Cartes Grises – et/ou Fichier des Permis de Conduire – SIV SNPC

Considérant que ledit contrat est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler,

Vu la proposition faite par la société JVS MAIRISTEM enregistrée en Mairie le 8 octobre 2024 comprenant trois certificats Certinomis RGS\*\* à usage d'authentification, un forfait de prise en charge administrative et une protection sérénité pour une durée de 3 ans

Considérant que l'offre de la société JVS MAIRISTEM correspond au besoin exprimé par la Commune et est économiquement avantageuse,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

De signer le contrat de renouvellement des certificats électroniques d'authentification Certinomis pour 3 agents de la Police Municipale de Grans, avec la société JVS MAIRISTEM, sise 7 Espace Raymond Aron – CS 80547 Saint Martin sur le Pré – 51013 CHÂLONS EN CHAMPAGNE Cedex, et pour un prix global et forfaitaire HT (sur la durée totale du contrat) de 1 130,00 € HT (mille cent trente euros Hors Taxes) soit 1 356,00 € TTC (mille trois cent cinquante-six euros Toutes Taxes Comprises).

#### **Article 2 :**

Le contrat est conclu pour une durée de trois ans fermes à compter du 23 septembre 2024.

#### **Article 3 :**

La dépense sera imputée à l'article correspondant du budget primitif.

#### **Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et le Chef de service de la Police Municipale de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique, au service informatique et au service des finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 9 octobre 2024

Publié le 10/10/2024

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe  
LEANDRI  
Date : 09/10/2024  
Qualité : SIGNATURE  
DOCUMENTS ACTES